

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mars 2017

Convocation du : 02/03/2017

Présents :

Mme : Laurence WEBER

MM Stéphane BRISBARD- Hervé CAGNON-Pascal CHARDON-Jean-Louis CHOPARD- Bernard DEGOIS- Ghislain HOUSER-Laurent JEAMBRUN-Christophe HUGUENIN

Absent : néant

Absente excusée : Christine JEUNOT

1/Délibération 2017/10 : Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la Communauté de Communes du Pays de Maiche.

Les communautés de communes exercent de plein droit la compétence Plan Local d'Urbanisme, à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu la délibération n°2016-88 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2016, s'opposant au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Pays de Maïche,
Considérant que la commune de Cernay-l'église a révisé sa carte communale en 2016
-le conseil municipal rejoint la décision du conseil communautaire en s'opposant au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de Maiche

2/Délibération 2017/11 : Renégociation d'un prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Dans le but d'alléger la charge financière de la commune et ainsi dégager de l'autofinancement supplémentaire, le maire a demandé la possibilité de renégocier un prêt avec la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté.

Il s'agit du prêt se rapportant aux travaux d'aménagement de l'avenue Cuenin pour un montant de 300 000 €, établi sur une durée de 15 années à un taux de 2.80 %.

Un allongement de la durée du prêt sur 25 années au lieu de 15 années tout en maintenant le même taux diminue la charge financière de la commune de 10 000 € par an

► le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer l'avenant de renégociation avec la banque.

3/ Situation financière

-En 2015, la commune a réalisé un excédent de fonctionnement de 34 000 €.

-En 2016 malgré la diminution de recettes telle que la baisse du produit des ventes de bois et du produit des loyers dû aux travaux dans l'appartement de la mairie, l'excédent 2016 réalisé est de 25 000 €

Ces résultats sont nécessaires pour assurer le remboursement des emprunts.

Le prochain compte rendu de conseil fera état du compte administratif 2016 (dépenses et recettes réalisées) et du budget primitif 2017 (prévisions)



CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A compter du 22 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) seront désormais traitées selon des modalités identiques à celles en vigueur pour les passeports biométriques.

La mairie de Cernay-l'Église ne pourra donc plus traiter votre demande de carte d'identité à compter de cette date.

Vous serez tenu de vous rendre dans une mairie équipée du dispositif de recueil des demandes de CNI et passeports (dans le Doubs 25 mairies sont équipées).

La plus proche pour notre secteur étant la mairie de Maîche. Cette mairie est sur le point de nous donner des plages horaires pour vous accueillir. Nous vous tiendrons informés.